



Attribution BOIS D AFFOUAGE (bois de chauffage)

Rappel du principe

La Commune accorde, à chaque chef de famille domicilié à Retzwiller, la possibilité de bénéficier d'un lot de bois de chauffage moyennant le paiement d'une taxe non soumise à la T.V.A.

Le Conseil Municipal fixe, chaque année, le nombre maximum de stères ainsi que le montant de la taxe.



Pour l'année 2019

- Vous avez la possibilité de commander **un lot de 1 à 10 stères** de bois pour votre usage personnel. Le cas échéant votre demande pourra être ramenée à des quantités inférieures selon les possibilités de coupes de bois de la commune.
- **La taxe, par stère, est fixée à 45 Euros.**

Règles d'attribution

1. **Déclarer à la Mairie avant le 15 décembre 2018** votre intention **ferme et définitive** de bénéficier d'un lot (après cette date, aucune demande ne sera plus prise en compte).
2. Pour être retenue, votre demande devra **obligatoirement être accompagnée du chèque** de règlement (45 € x nombre de stères).
3. L'**attribution** des stères vous sera **notifiée** dans le courant du **mois de juin**.



Bon de commande BOIS D AFFOUAGE 2019

Je soussigné(e) *Nom et prénom* _____

Domicilié(e) à RETZWILLER, rue _____ N° _____

Déclare vouloir bénéficier d'un lot de _____ (1 à 10) stères de bois d'affouage

Ci-joint, un chèque de _____ Euros libellé au « Trésor Public »

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités pratiques d'attribution de ce bois et les accepte. En outre, je déclare que **ce bois ne fera ni l'objet d'une revente ni d'un négoce.**

Je souhaite bénéficier, dans la mesure des possibilités, d'un lot « FONDS DE COUPE »

Retzwiller, le _____

Signature,